

## Formulaire d'option pour l'e-convocation

En votre qualité d'actionnaire au nominatif de Christian Dior SE, vous recevez chaque année un dossier de convocation à l'Assemblée générale.

Christian Dior vous propose d'opter pour la convocation électronique à partir de toute Assemblée générale des actionnaires qui suivra celle du 20 avril 2023.

**L'e-convocation à l'Assemblée générale, c'est simple, sécurisé et écologique.**

En choisissant ce mode de convocation, vous recevrez un courrier électronique à l'adresse e-mail de votre choix. Il remplacera le courrier postal.

Si vous souhaitez opter pour la convocation électronique aux Assemblées générales de Christian Dior, il vous suffit de :

- vous connecter directement à la rubrique « e-consentement » du site [www.investor.uptevia.com](http://www.investor.uptevia.com) ;
- ou compléter le coupon-réponse ci-dessous (disponible également sur le site internet de la Société) en inscrivant lisiblement vos nom, prénom, adresse postale et adresse électronique et le renvoyer par courrier à Uptevia.



### Coupon – réponse afin d'opter pour l'e-convocation

Par courrier postal à l'attention de :

**Uptevia**  
**Service Assemblées Générales**  
**12 place des États-Unis, CS 40083**  
**92549 Montrouge Cedex 9, France**

**Je souhaite bénéficier des services de communication électronique liés à mon compte titres concernant les Assemblées générales de Christian Dior et ainsi recevoir sous format électronique le dossier de convocation ainsi que le lien permettant de consulter en ligne et de télécharger la documentation y afférente.**

Pour ce faire, je renseigne les champs suivants (tous les champs sont obligatoires et doivent être saisis en LETTRES MAJUSCULES) :

NOM (OU DÉNOMINATION SOCIALE) : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE POSTALE : .....

CODE POSTAL, VILLE ET PAYS : .....

ADRESSE ÉLECTRONIQUE : .....

Fait à ..... le .....

Signature :